

En accueillant un(e) apprenti(e), vous lui transmettez votre savoir-faire, votre expérience. Vous allez lui confier des missions concrètes, en adéquation avec le contenu de sa formation. Définir la mission de l'apprenti(e) est une étape fondamentale pour le bon déroulement de la formation et intervient avant la signature du contrat, avec l'approbation du responsable pédagogique.

Ce guide a été conçu pour vous aider dans cette démarche

Quelques rappels sur la formation...

intitulé	Licence Professionnelle Santé mention Biologie Analytique et Expérimentale
début	septembre
lieu	IUT de Tours - Site Jean Luthier 29 rue du Pont Volant - 37000 TOURS
durée	12 mois
alternance	6 semaines à l'IUT - 11 semaines en entreprise
entreprise	31 semaines
IUT	21 semaines

Pas d'apprentissage sans contrat...

formulaire	contrat de travail écrit «cerfa FA13» secteur privé/CCI ou «cerfa FA19» secteur public/DIRECCTE
mentions obligatoires	- signature employeur et apprenti(e) - cachet du CFAIURC
type	CDD avec période d'essai 2 mois
début	- au plus tôt 3 mois avant - au plus tard 3 mois après } le début de la formation
statut	salarié
horaires	35 h/sem
congés	5 semaines sur période entreprise
rémunération	% du SMIC ou du SMC (salaire minimum conventionnel)

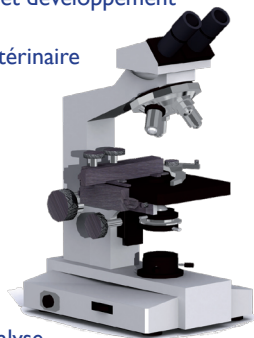
Les missions que vous pouvez proposer à votre apprenti(e)...

Université	Structure d'accueil
Connaissances pédagogiques	Missions
Management Propriété industrielle Veille technologique	<p>► Réalisation d'analyses actuelles et émergentes dans les domaines de la biologie et de la santé humaine ou animale</p> <p>→ Conception et mise en œuvre de protocoles expérimentaux</p> <p>→ Expérimentation animale et mise en œuvre de méthodes alternatives</p> <p>→ Validation analytique de résultats en utilisant les outils statistiques et informatiques</p> <p>→ Élaboration et mise en œuvre de procédures qualité, hygiène et sécurité, traçabilité, gestion des déchets</p> <p>► Développement et mise en œuvre d'outils méthodologiques dans le domaine des biotechnologies</p> <p>► Contrôles dans les domaines agroalimentaire, pharmaceutique et de la cosmétique</p> <p>► Recherche et développement en pharmacologie, toxicologie, et pharmacocinétique</p>
Expérimentation animale Méthodes alternatives Imagerie	
Banque de données Bioinformatique	
Législation spécifique Bioéthique Assurance qualité	
Enseignements spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics biologiques en pathologie humaine et animale et en agro alimentaire • Base d'épidémiologie 	
Enseignements spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Biologie cellulaire et moléculaire • Cancérogenèse • Immunologie et thérapie cellulaire • production de protéines recombinantes 	
Identification moléculaire des microorganismes	
Gestion et organisation de l'entreprise Logistique	
Gestion des déchets	
Environnement professionnel du travail Hygiène et sécurité Droit du travail	



Structures d'accueil

- Laboratoires de Centres hospitaliers (CHU – CHR)
- Laboratoires de biologie médicale
- Organismes de recherche :
INRA, Inserm, CNRS, ANCES, CEA...
- Industries Pharmaceutiques
- Laboratoires de recherche et développement
- Laboratoires de contrôle
- Laboratoires du secteur vétérinaire
- Industrie agroalimentaire
- Industrie Cosmétique



Qualités professionnelles

- Qualité de synthèse et d'analyse
- Rigueur et fiabilité
- Qualité d'organisation
- Mobilité
- Aisance rédactionnelle

Qualités humaines

- Curiosité scientifique
- Persévérance
- Autonomie
- Sens relationnel – esprit d'équipe
- Patience



Débouchés professionnels visés

- Assistant d'ingénieurs
- Assistant de chercheurs
- Assistant de cadres biologistes (secteurs de la santé)
- Animateur de projets

Formalités de l'entreprise

- . Établissement du contrat de travail
- . Désignation du maître d'apprentissage (ou équipe tutorale)
- . Déclaration unique d'embauche (URSSAF)
- . Programmation de la visite médicale d'embauche
- . Déclaration de l'apprenti(e) auprès de la Caisse de Retraite

Avantages financiers

Aides <small>(secteur privé)</small>	Montants	Conditions d'application
Indemnité Compensatrice Forfaitaire	1 000 €	Versement et modalités de calcul incombent aux régions. Majorations possibles sous certaines conditions.
Crédit d'impôt	1 600 €	Barème applicable à toutes entreprises quels que soient leur département et leur taille. <small>(sous certaines conditions)</small>

Exonérations des Cotisations Sociales (secteur privé et secteur public)

- Entreprises : effectif jusqu'à 11 salariés
exonération totale des cotisations patronales et salariales
(sauf les cotisations d'accident du travail)
- Entreprises : effectif de 11 salariés et +
exonération totale des cotisations salariales
exonération partielle des cotisations patronales
--Pour tout calcul précis, veuillez contacter l'URSSAF--

Pour nous joindre

Adresse de la formation
IUT de Tours
29 rue du Pont Volant
37082 TOURS Cedex 2
www.iut.univ-tours.fr/

Secrétariat
☎ 02.47.36.76.47
☎ 02.47.36.76.22
lucie.boisse@univ-tours.fr
www.cfaiurc.fr

Contact : Lucie BOISSÉ

Responsable Formation : Pascale REVERDIAU

CFAIURC SOUTENU PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉGION CENTRE ET LE FSE



cfaiurc - mars 2011 - C. Réailler

LICENCE PROFESSIONNELLE SANTÉ

BIOLOGIE ANALYTIQUE ET EXPERIMENTALE

PAR APPRENTISSAGE



Objectif

MISSIONS

